

par nos Cours, devant faire suite aux Digestes de Messieurs Robertson et Ramsay.

“ Nous ouvrirons les colonnes de la Revue à tous les amis de la science du Droit, et nous accepterons avec reconnaissance le travail et les essais de tous ceux qui voudront bien favoriser de leur contingent une œuvre qui a droit à l’encouragement des juriconsultes.

“ Nous insérerons les critiques qu’on nous enverra sur des arrêts rendus par nos tribunaux pourvu que ces critiques soient faites sous des formes convenables et dans le but de promouvoir les intérêts de la jurisprudence.

“ En publiant les décisions de tous les tribunaux, notre but est de provoquer l’uniformité dans la jurisprudence, et de faire de notre publication un recueil ou un dictionnaire d’une consultation et d’une citation faciles. A cette fin chaque livraison contiendra un sommaire analytique des matières, et nous fournirons à nos abonnés, à la fin de chaque année, une table analytique détaillée des matières contenues dans les douze livraisons de l’année.”

La première livraison contient le commencement d’un travail d’une grande importance, intitulé : *Le Droit Civil du Bas-Canada suivant l’ordre du Code*, par l’Honorable Juge Loranger, qui est suivi des articles suivants : *Le rôle Social de l’Avocat*, par J. A. Mousseau ; *Décisions des Tribunaux*, par A. Germain ; *Traité des devoirs du shérif*, par A. Mathieu. *La Revue Légale* annonce aussi, comme devant être publiés prochainement, d’autres travaux d’un haut intérêt, qui ne manqueront pas de lui donner une importance incontestable et de lui faire atteindre le degré de perfection et de science auquel elle a le droit de prétendre.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

---

Origine et Organisation de l’Association Médicale Canadienne avec les minutes des assemblées tenues à Québec, Octobre 1867 et à Montréal, Septembre 1868. — Montréal, John Lovell, imprimeur : 80 pages in 8.

Cette brochure, après avoir raconté l’origine de l’Association médicale dûe principalement à l’initiative de Mr. le Dr. Marsden, de Québec, donne les procédés de l’assemblée tenue à l’Université Laval les 9 et 10 octobre 1867. Un grand nombre de médecins s’étaient rendus à l’appel de la Société de médecine de Québec. Le Président, le Dr. Sewell, ouvrit la séance par un discours où il développa les avantages d’une convention tendant à élever le niveau de la profession et pouvant ainsi contribuer beaucoup au bien-être de la société et à l’avantage du public.

A cette première réunion, les médecins se bornèrent à organiser l’association et à nommer des officiers. Les membres se réunirent de nouveau à Montréal les 2, 3, 4 septembre 1868 pour la première assemblée annuelle de l’Association. Après les procédés préliminaires, le Président prononça un discours sur l’importance et la noblesse de la profession médicale. Ce discours se trouve dans la brochure qui nous occupe actuellement.

La brochure contient de plus un appendice, où l’on trouve :

A. Un plan d’organisation de la société médicale canadienne. On y désigne ce nom de l’association, les conditions de l’admission des membres, l’époque des assemblées, les officiers, les comités permanents, les fonds et des dispositions pour les amendements. Les règlements comprennent l’ordre